

**L'ASSOCIATION
QUÉBÉCOISE
DES PHARMACIENS
PROPRIÉTAIRES^{AQPP}
PRODUIT CE DÉPLIANT AFIN
DE VOUS AIDER À MIEUX
COMPRENDRE LA STRUCTURE
DE PRIX DES MÉDICAMENTS
DANS LES PHARMACIES
QUÉBÉCOISES.**

**CES QUELQUES ÉLÉMENTS EXPLIQUENT POURQUOI LES PRIX
VARIANT SELON QUE LE PATIENT SOIT BÉNÉFICIAIRE D'UN RÉGIME PUBLIC
OU PRIVÉ D'ASSURANCE MÉDICAMENTS, ET COMMENT CES MÊMES
PRIX PEUVENT VARIER D'UNE PHARMACIE À UNE AUTRE.**

LES RÈGLES GÉNÉRALES

SI VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE ASSURANCE PRIVÉE

Le prix total d'un médicament ne peut être fixé entre des pharmacies privées car la Loi sur la concurrence s'applique. Il n'est pas permis de s'entendre sur les prix.

LE PRIX TOTAL DU MÉDICAMENT INCLUT :

1. Le coût de la substance médicamenteuse (fixé par le gouvernement).
2. Un montant qui sert à couvrir :
 - Les services professionnels offerts par le pharmacien ;
 - Les frais d'exploitation de la pharmacie (coût de la main-d'œuvre, loyer, etc.).

Le pharmacien détermine ce montant en fonction du service rendu et des frais d'exploitation de sa pharmacie : **un montant concurrentiel reflétant la réalité économique de la pharmacie.**

SI VOUS BÉNÉFICIEZ DU RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE MÉDICAMENTS

(ADMINISTRÉ PAR LA RAMQ)

Le prix total d'un médicament donné est le même dans toutes les pharmacies car la Loi sur la concurrence ne s'applique pas aux programmes gouvernementaux.

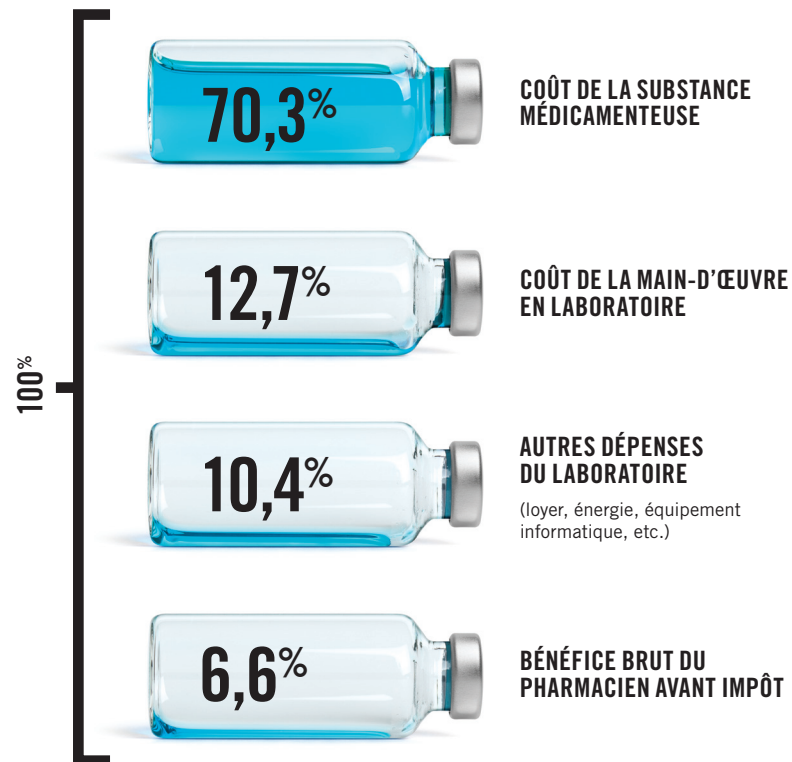
LE PRIX TOTAL DU MÉDICAMENT INCLUT :

1. Le coût de la substance médicamenteuse (fixé par le gouvernement).
2. Un tarif qui sert à couvrir :
 - Les services professionnels offerts par le pharmacien ;
 - Les frais d'exploitation de la pharmacie (coût de la main-d'œuvre, loyer, etc.).

Le pharmacien doit obligatoirement facturer ses services conformément aux règles et **aux tarifs prévus, imposés par le gouvernement et ne reflétant pas la réalité économique de la pharmacie.**

PEU IMPORTE LE PRIX TOTAL DU MÉDICAMENT, CE QUE VOUS DEVEZ DÉBOURSER DÉPEND DES RÈGLES DE VOTRE RÉGIME D'ASSURANCE.

QUAND VOUS ACHETEZ UN MÉDICAMENT, OÙ VA L'ARGENT?



Étude économique 2012 menée par l'AQPP
Moyenne nationale



VOYEZ LA VIDÉO

LE RÔLE DU PHARMACIEN

Votre pharmacien n'est pas un gestionnaire de régimes d'assurance. Son travail consiste à fournir les médicaments qui vous sont prescrits et à vous conseiller quant à leur usage optimal. Il répond à vos questions en matière de santé, vous renseigne et vous accompagne tout au long de votre traitement médicamenteux afin d'en favoriser la réussite.

UN PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ

Votre relation avec votre pharmacien est avant tout basée sur la confiance. Choisissez-le en fonction de la qualité des services qu'il offre et faites exécuter toutes vos ordonnances à la même pharmacie. Votre pharmacien pourra ainsi effectuer un meilleur suivi de l'évolution de votre thérapie médicamenteuse.



QUESTIONS

VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT VOTRE FACTURE DE MÉDICAMENTS ?

Si vous êtes assuré par un régime privé d'assurance médicaments :

Adressez-vous directement à votre assureur. Il saura répondre à toutes vos questions.

Si vous êtes assuré par le régime public d'assurance médicaments :

Adressez-vous directement à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (RAMQ)

SERVICE À LA CLIENTÈLE

1 800 561-9749

www.ramq.gouv.qc.ca

MONPHARMACIEN.CA



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES